



DOPAGE ET TRAITEMENT

Cette année, comme c'est déjà le cas pour des compétitions internationales, des contrôles anti-dopage pourront être réalisés sur des compétitions nationales, mais aussi régionales, voire départementales.

Ces contrôles, généralement réalisés par prélèvements urinaires, vont rechercher des stupéfiants/drogues (cannabis, cocaïne...), mais aussi des médicaments, pouvant être considérés comme dopants, quand ils sont pris dans le but d'améliorer les performances.

ATTENTION :

Votre état de santé peut nécessiter un traitement et justifier la prise de médicaments. Si c'est le cas, vous devez vous renseigner si ce médicament est sur la liste des produits dopants => site internet AFLD (agence de lutte contre le dopage) => médicaments.

Certains médicaments sur liste peuvent faire l'objet d'une Autorisation d'Utilisation Thérapeutique (AUT), il faut pour cela faire une demande à l'AFLD par votre médecin, mais d'autres restent interdits en compétition.

En cas de questions medical@afl.fr

La Commission Médicale